



DDI

DDT(M) - DDETS - DDETSPP - DDPP



Paris, le 2 février 2022

Déclaration liminaire

CT des DDI du 2 février 2022

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs.

Malgré la pandémie et les promesses, force est de constater que « le monde d'après » a accouché des réformes du « monde d'avant ».

Les DDI, pourtant directement concernées par cette crise et ses conséquences (sécurité sanitaire et animale dans les DDPP, amortisseur social et contrôle de la santé au travail dans les DDETS, protection de l'environnement dans les DDTM, etc..) n'ont pas fait l'objet de changement notable d'orientation : les restructurations se poursuivent, semant la confusion en interne et auprès des citoyens-usagers. Les carences en effectifs sont toujours là, le concept du « tenter de faire toujours plus avec toujours moins » reste la règle au risque d'un sabotage des services publics et d'un épuisement des agents.

Comble de la situation, les agents doivent encaisser ces réformes avec le maintien du gel du point d'indice en période d'inflation quasi galopante, c'est à dire avec, de fait, une baisse de pouvoir d'achat. La plupart des grands pays européens revoient à la hausse les rémunérations de leurs fonctionnaires, pas la France. Pour l'UNSA, c'est une faute.

Et vogue ainsi la galère des DDI qu'on va de nouveau surcharger avec le PSATE (Plan Stratégique pour l'Administration Territoriale de l'État) et ses croisements de chaînes hiérarchiques, l'interdépartementalité qui risque de démanteler les services publics dans les territoires où le gouvernement prétend pourtant les « réarmer », les revues et transferts de missions dont nous sommes encore saisis aujourd'hui, la différenciation qui pourrait bien détricoter la cohérence territoriale de l'Etat avec notamment les 3 % d'effectifs à la main des préfets de régions et de départements.

Puis, nous dirons un mot de la forme du dialogue social, mené au pas de charge dans un balai incessant de réunions nationales en visio, souvent dans des conditions techniques compliquées et avec des documents transmis tardivement.

La présentation du PSATE pour information et non pour avis malgré ses évidentes répercussions sur les DDI est également un coup de canif dans le dialogue social. L'absence de suite donnée à nos demandes de comités de suivis locaux sur la mise en place des SGCD et des DDETS laissent également une plaie béante dans le dialogue social local, qui aurait dû être impulsé depuis l'échelon central.



UNSA Fonction Publique, 21 rue Jules Ferry, 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 – unsa-fp@unsa.org – www.unsa-fp@unsa.org



Poursuivre de tels changements, qui plus est dans un tel contexte et avec une telle méthode n'est pas raisonnable, et l'UNSA demande une nouvelle fois un moratoire dans les réformes en DDI et le retour d'un dialogue social de qualité et en présentiel dès que la situation sanitaire le permettra. Un dialogue social qui se concentre sur l'amélioration de l'existant et non sur une fuite en avant de réformes contre productives.

Il faut ici souligner l'enjeu d'un dialogue social de qualité durant la courte mandature de 2022, compte tenu des élections générales de décembre 2022. Les agents des DDI ont, en décembre 2021, à nouveau manifesté leur confiance dans les organisations syndicales, nul ne peut l'ignorer.

Enfin, nous terminerons sur le point positif qu'ont représenté les discussions sur les nouvelles dispositions relatives au télétravail, discussions ouvertes et souvent attentives à nos propositions même si, là-aussi, le suivi de la bonne application de ces mesures en local reste à faire pour que les agents des DDI en bénéficient réellement face à la réticence des directeurs et parfois des préfets.

Nous vous rappelons aussi que l'UNSA souhaite l'ouverture de négociations sur le sujet, en application de l'accord Fonction Publique du 13 juillet et dans le cadre des nouvelles modalités de négociation collective dans la Fonction Publique, comme vous vous y étiez engagé lors du dernier comité technique d'octobre 2021.

Merci